

Service Prestataire Aide à Domicile

Tarif horaire en vigueur au 1^{er} Janvier 2025
Non soumis à la TVA et déductible des impôts

Tarif horaire avec une prise en charge APA du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'utilisateur) : Tarif de Base départemental à 28,77€	TM de 0 à 8% Soit 28,77 €
	TM > à 8% et < ou = à 29% Tarif de base +3€ Soit 31,77 €
	TM > à 29% Tarif de base +3€ Soit 31,77 €
Tarif horaire avec une prise en charge PCH du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié	28,77 €
Tarif horaire avec l'Aide sociale du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié	28,77 €
Bénéficiaires d'une prestation d'aide à domicile relevant du tarif CNAV (exemple : caisses de retraite...) ▶ Semaine ▶ Dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'utilisateur) : Tarif de Base CNAV à 26,80€ + 4,97€	Soit 31,77 € Soit 46,07 €
Tarif horaire hors Plan d'aide du Département de l'Isère, ou hors prise en charge ▶ Semaine, dimanche et jour férié	31,77 € *

*Ce tarif s'applique pour :

- ▶ Les heures réalisées **au-delà d'une prise en charge ou non prise en charge** par un organisme financeur
- ▶ Les heures réalisées et financées par des **organismes financeurs ne déterminant pas leur tarif ou déterminant un tarif à un taux inférieur** (ex : assurances, mutuelles...)

Tarif qui est susceptible d'évolution sur l'année 2025

Un devis personnalisé est réalisé gratuitement sur demande

Afiph à Dom

7 rue du Tour de l'Eau CS 60123 38403 Saint Martin D'hères - Tél. 04 76 40 05 58

www.afiphadom.org – accueil@afiphadom.org